

# Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

## 26 août 1789-Versailles



Polyptyque de format horizontal 260 x 47,66  
composé de 4 timbres de format horizontal 48 x 43,66  
et d'une vignette attenante de même format.

Dessiné par Alain Rouhier d'après une peinture anonyme  
de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle conservée au musée Carnavalet.

Gravé en taille-douce par Jacky Larrivière et Claude Jumelet.

5 polyptyques par feuille.

Vente anticipée le 26 août 1989 à Versailles.

Vente générale le 28 août 1989.

Au terme de six jours de discussions sou-  
vent âpres, fut votée, le 26 août 1789, une  
"Déclaration des Droits de l'Homme et du  
Citoyen, décrétée par l'Assemblée natio-  
nale et acceptée par le roi". L'influence de  
ce texte fondamental, en France et dans le  
monde, n'est guère contestable : on sait  
les louanges et condamnations qu'il  
devait susciter. Sans doute, l'idée de  
"droits naturels" avait cours dans les  
milieux cultivés. Il est vrai aussi que  
l'exemple américain fut influent : certai-  
nes colonies anglaises, venant d'acquérir  
leur indépendance, avaient adopté une  
Déclaration des droits. Mais le texte fran-  
çais de 1789, s'il n'échappe pas à cet "air  
du temps", a réussi à se distinguer par une  
originalité de fond et de forme, rehaussée  
d'un message allégorique grâce à la pré-  
sentation officielle, depuis lors "classi-

que", du panneau d'époque révolution-  
naire.

Tout d'abord, la Déclaration des Droits de  
l'Homme et du Citoyen a une portée uni-  
verselle et intemporelle. Bien que sa pro-  
clamation eût lieu "sous les auspices de  
l'Etre suprême", elle n'est pas un exposé  
métaphysique mais un ensemble de  
"principes simples et incontestables", for-  
mant "la base de toute espèce de société".  
Aussi la Déclaration nie-t-elle l'absolu-  
tisme et les privilèges, l'arbitraire judi-  
ciaire, l'intolérance religieuse. Elle  
confirme la nécessité de la séparation des  
pouvoirs, fonde dans la nation entière le  
principe de souveraineté et exprime net-  
tement la légitimité de la propriété.

En ce qui concerne la forme, les rédac-  
teurs recherchèrent délibérément un style

précis et concis, "à la portée de tous les  
esprits", afin que la Déclaration devienne  
"un catéchisme national".

Enfin, le message allégorique donne du  
relief au texte : la France, sous les traits  
d'une jeune femme, vient de briser ses  
chaînes, tandis que la Loi, aux ailes  
d'ange, montre de sa main gauche le texte  
de la Déclaration et, de sa droite armée du  
sceptre, l'œil suprême de la Raison qui  
perce les nuages de l'Erreur, selon la sym-  
bolique des temples maçonniques.

C'est dans cet achèvement que Michelet  
devait reconnaître, dans la Déclaration de  
1789, "le vrai génie de la Révolution".